

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de l'Environnement des Grands Projets et de la Recherche
Service Environnement et Aménagement du Territoire
04 13 31 64 60

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 MAI 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. ERIC LE DISSES****OBJET : Délégation Etang de Berre : 2018 Cotisations GIPREB et PMCB.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le Délégué à l'Etang de Berre, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département poursuit son engagement sur les enjeux environnementaux majeurs des territoires de l'Etang de Berre et du Parc marin de la Côte Bleue parmi lesquels figurent essentiellement l'amélioration des écosystèmes et la préservation des ressources naturelles en adéquation avec les usages.

GIPREB SYNDICAT MIXTE

Le GIPREB, syndicat dont le Département est membre depuis sa création en 2000, a pour objet l'amélioration de la qualité écologique des milieux aquatiques du complexe lagunaire de l'étang de Berre et notamment le retour des caractéristiques d'une lagune méditerranéenne profonde au fonctionnement équilibré pour le grand étang. Ces missions sont mises en œuvre dans une perspective de maintien et développement durable des usages en lien avec le milieu aquatique marin.

Au titre de l'année 2018, il conviendra de participer aux charges de fonctionnement du GIPREB. Par ailleurs le soutien aux investissements s'engagera en fonction de la nature, de l'intérêt départemental et de la disponibilité des crédits.

SYNDICAT MIXTE DU PARC MARIN DE LA COTE BLEUE - PMCB

Le PMCB, syndicat dont le Département est membre depuis sa création en juillet 2000, a pour missions :

- la connaissance et le suivi du milieu marin et littoral de la Côte Bleue,
- la protection des habitats marins et des espèces,
- l'information et la sensibilisation du public à l'environnement marin.

Gestionnaire reconnu notamment de deux zones marines protégées, le Parc Marin de la Côte Bleue est classé « ASPIM » (Aire Spécialement protégée d'intérêt Méditerranéen depuis 2012 (4 sites labellisés en France)). Ce classement lui donne le statut d'Aire Marine Protégée et permet une reconnaissance à l'échelle méditerranéenne de ses actions. Le Département soutient son engagement dans de nombreuses actions :

- gestion et surveillance des réserves,
- aide à la pêche côtière durable,
- amélioration des connaissances scientifiques,
- association aux décisions d'aménagement du littoral,
- sensibilisation et éducation du public.

Ces actions sont intégrées dans un plan de gestion qui devrait être très prochainement révisé afin de poursuivre les travaux déjà engagés et définir de nouveaux objectifs dans la lignée de la précédente programmation. La qualité de cette gestion est reconnue de tous les acteurs : collectivités, professionnels, scientifiques et associations.

Au titre de l'année 2018, il conviendra de participer aux charges de fonctionnement du Parc Marin de la Côte Bleue. Par ailleurs le soutien aux investissements s'engagera en fonction de la nature, de l'intérêt départemental et de la disponibilité des crédits.

Le présent rapport a pour objet les contributions statutaires du Conseil départemental pour l'année 2018. Les montants se répartissent comme suit : GIPREB : 169 300 € et PMCB : 130 300 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL